

Déplacement de la caméra de vidéosurveillance de Brossolette/Verdun sur carrefour Foch/Verdun



Nouvel emplacement de la caméra: sur le trottoir à l'angle angle Foch/Verdun, côté HLM: c'est le seul endroit du carrefour où il y a la place suffisante vu la largeur des trottoirs au niveau de ce carrefour, relativement étroits dans un contexte de circulation importante à certaines heures suite à la proximité du groupe scolaire...

L'utilité de ce nouvel emplacement:

1- a- présence dissuasive de part la présence même de la caméra relativement aux poids-lourds de plus de 7.5 tonnes qui remontent la rue de Verdun de Lafargue vers Foch malgré la limitation de tonnage sur cette zone.

1- b- constatation du non-respect fréquent du feu rouge sur Verdun notamment le soir.

2- surveillance des stagnations récurrentes depuis des années sur le parking de la contre-allée Verdun.

3- sanction (vidéoverbalisation ?) du non respect fréquent de la vitesse autorisée sur Foch pour les véhicules qui viennent de Noisy, et ceci malgré les ralentisseurs récents.

4- observation en temps réel au carrefour Foch/Verdun des flux en provenance de Bry et de Noisy, dans l'objectif d'une amélioration du système de régulation actuel.

5- surveillance du flux devant le groupe scolaire. Cette surveillance est déjà effectuée par une caméra placée sur Brossolette face à Verdun. Cette caméra pose un problème de rentabilité car elle ne sert qu'à ça et la déplacer au carrefour Foch/Verdun la rendrait beaucoup plus utile...